

**Session extraordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le 13 janvier 2026, à 20h00
en la salle Mario-Gauthier**

Sont présents :	Monsieur le maire	Jean-René Labelle
	Mmes les Conseillères	Joëlle Grenier Karine Morin Caroline St-Jean
	MM. les Conseillers	Emmanuel Dion Vincent Guénette Keven Renière
	La greffière	Geneviève Lazure
	Le directeur général	Alain Cassista
	La trésorière	Sylvie Poitras

2026-01-13 - 025

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20h00 par Monsieur Jean-René Labelle, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2026-01-13 - 026

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la Conseillère Joëlle Grenier appuyé par Monsieur le Conseiller Vincent Guénette et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire;

ADOPTÉ

2026-01-13 - 027

***Adoption du budget
Exercice financier 2026***

Monsieur Jean-René Labelle, maire, présente aux citoyens présents à cette séance extraordinaire, les prévisions budgétaires de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour l'exercice financier 2026, lesquelles prévoient des revenus et des dépenses de l'ordre de 31 945 200 \$;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Emmanuel Dion appuyé par Madame la Conseillère Karine Morin et résolu à l'unanimité :

Que les prévisions budgétaires de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, préparées pour l'exercice financier 2026, soient et sont adoptées telles que présentées;

ADOPTÉ

2026-01-13 - 028

Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028

Il est proposé par Madame la Conseillère Joëlle Grenier appuyé par Monsieur le Conseiller Vincent Guénette et résolu à l'unanimité :

Que le programme des dépenses en immobilisations de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, se chiffrant à la somme de 58 115 000 \$ pour les années 2026, 2027 et 2028, soit adopté et qu'il soit confiné aux archives de cette Corporation;

ADOPTÉ

2026-01-13

Période de questions

On procède à la période de questions de l'assistance.

2026-01-13 - 029

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Jean-René Labelle, maire

Geneviève Lazure, greffière